

INFOS

Fiche N° 4-
003

FICHE D'INFORMATION



Informations aux entendants Qui veulent travailler auprès de jeunes sourds

1/ *Apprendre la langue des signes avec un professeur sourd.*

Cette langue est l'outil linguistique indispensable qui permet la communication, l'échange et la transmission des informations aussi aisément que le français oral pour les entendants. Comme toutes les langues, il faut plusieurs années pour l'acquérir, nous vous conseillons donc de commencer le plus rapidement possible.

Une fiche d'information sur la langue des signes et la liste des cours pour la région parisienne et la province est à votre disposition au CPSAS.

2/ *Quels métiers exercer ?*

Le fait de connaître la langue des signes ne donne pas en soi un débouché professionnel, sauf en ce qui concerne la profession d'interprète (documentation sur demande).

Les diplômes exigés pour travailler auprès de jeunes sourds sont les mêmes que pour travailler avec de jeunes entendants, quelle que soit la profession.

Pour devenir professeur auprès d'enfants sourds, une fois les diplômes nécessaires obtenus, vous pouvez suivre une spécialisation :

- Pour les professeurs des Ecoles de l'Education Nationale, après avis favorable de l'Inspecteur de circonscription et à condition d'avoir trois années de pratique de classe, une formation d'un an, rémunérée, si possible. Elle est dispensée par le CNEFEI - 58/60 avenue des Landes - 92150 SURESNES.
- Pour les titulaires d'une licence d'enseignement, une spécialisation est donnée par le Ministère des Affaires Sociales (documentation sur demande). peuvent être à la charge de l'élève-professeur.

Certaines écoles d'éducateurs spécialisés acceptent des étudiants sourds, il est donc particulièrement profitable pour qui s'intéresse aux sourds d'y faire ses études (à Paris, E.F.P.P. 22 rue Cassette 75006 – Tél. : 01.44.39.71.30).

3/ *Prendre connaissance de la réalité socio-culturelle des sourds.*

Vous trouverez ici une liste d'ouvrages et de périodiques.

Vous pouvez participer à des activités avec des personnes sourdes organisées par des associations culturelles et de loisirs locales (Pour la région parisienne, liste disponible au CPSAS).

En conclusion, lorsque vous pensez aux sourds, bannissez les termes de handicap ou de déficience, voyez-les comme ils vous voient : des personnes ayant une langue et une culture différentes.